



Bourges, le 23 février 2017.

A Monsieur le Président du
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher.

Objet : Préavis de grève pour le 7 mars 2017.

Monsieur le Président,

Le 7 mars, la Coordination CGT des Services Publics appelle l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale à cesser le travail pour :

- _ une augmentation réelle des salaires.
- _ la défense des missions publiques et l'amélioration du statut général de la fonction publique.
- _ la réponse aux besoins des usagers par de nouvelles embauches et le remplacement systématique des agents partant à la retraite.
- _ l'abrogation du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP, qui asservi l'agent.
- _ la diminution de la pénibilité par l'amélioration des conditions de travail tant matérielles que morale.

Aussi, conformément à l'article 10 de la loi 83.634 du 13 juillet 1983, la Coordination Syndicale Départementale CGT du Cher vous informe qu'elle pose un préavis de grève valable le 7 mars 2017.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de toutes les collectivités territoriales du Cher (mairies, communautés de communes, etc..). Chaque jour l'arrêt de travail pourra être d'une heure ou plus, une demi-journée et pouvant aller jusqu'à 24 heures, pour chaque jour de grève effectué par un agent de la Fonction Publique Territoriale du Cher.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre sincère respect.

Pour la coordination
Le Secrétaire Général
Nicolas LEPAIN